



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



smeag

SYNDICAT MIXTE
D'ÉTUDES & D'AMÉNAGEMENT
DE LA GARONNE

ÉDITO

Alors même qu'en ce début d'année 2020 nous avons été confrontés à une crise sanitaire sans précédent, alors même qu'une nouvelle fois une année complexe pour la gestion de l'eau s'annonce, c'est dans un contexte exceptionnel qu'il me revient de vous présenter le rapport d'activité du SMEAG pour l'année 2019.



Jean-Michel FABRE
président du SMEAG

Un contexte exceptionnel car l'honneur m'échoit et le plaisir me revient, en tant que nouveau président du SMEAG, de vous restituer la teneur des réalisations du SMEAG en 2019, puisque j'ai succédé à mon collègue Hervé GILLÉ, devenu sénateur, le 1^{er} octobre dernier.

Et je tiens ici à le remercier ainsi que l'ensemble de nos prédécesseurs¹ qui ont eu en partage la belle mission d'assurer sur ce fleuve, une gestion équilibrée de ce bien commun qu'est l'eau. Un bien commun qui est indispensable à la vie de nos territoires, à l'approvisionnement en eau potable, à notre agriculture, à de nombreuses activités économiques mais aussi au bon état des milieux, à la biodiversité et, tout simplement, à la vie.

Un contexte exceptionnel car cette année 2019 nous a amené à construire, parfois dans l'urgence, une solidarité interbassins qui a toujours été un élément majeur de la gestion de l'étiage sur la Garonne mais qui, face à la dureté du changement climatique, devient une absolue nécessité. Ceci a été le cas avec la mise en œuvre du protocole interbassins signé entre les acteurs de la Garonne et ceux des bassins Lot-Aveyron-Tarn, ceci a été le cas avec un protocole d'accord de solidarité engagé en temps de crise avec les gestionnaires du système Garonne-Neste-Gascogne. Il nous revient aujourd'hui et il nous reviendra demain de consolider et d'étendre ces accords. Un contexte exceptionnel enfin car, durant cette année 2019 nous avons pu poser les bases d'une négociation avec notre principal « fournisseur d'eau », EDF. Une négociation, un dialogue, dont une étape clé s'est achevée en 2020 et qui sera centrale pour l'avenir de notre Syndicat et surtout de tous ceux qui sont dépendant de l'eau que nous pouvons mobiliser durant les périodes d'étiage.

C'est dans ce contexte que le travail réalisé par tous a permis de faire de cette année 2019, une année décisive pour le SAGE « Vallée de la Garonne ». Après 9 années d'élaboration et plus de cent réunions de concertation, les consultations administratives puis du public ont pu être achevées. Et c'est ainsi que le 13 février 2020, la CLE a adopté le projet définitif qui désormais fixe une nouvelle feuille de route collective au territoire.

Les défis qui sont devant nous sont considérables : défi du changement climatique que nous vivons plus durement année après année, défi du développement de nos territoires alors même que la crise sanitaire a remis en cause des fondements très profonds de ce modèle de développement économique, défi de l'indépendance qui doit nous amener plus que jamais à soutenir la pérennité d'une agriculture locale éco-responsable.

Face à tous ces défis le travail réalisé collectivement en 2019, comme celui des années à venir doit reposer sur les principes simples évoqués ci-dessus, responsabilité collective dans le choix des orientations de notre modèle de gestion de l'eau, intégration permanente des enjeux du développement durable et enfin confiance dans chacune des collectivités locales, dans chacun des acteurs pour mettre en œuvre concrètement les mesures pour et avec les citoyens de notre grand bassin de la Garonne.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce rapport.

1. Les présidents successifs du SMEAG : Mme Evelyne Jean BAYLET, à l'origine de la création de l'établissement public, en 1983 puis Mr Jean CAMBON, représentants le Tarn-et-Garonne, Mr Jacques BILIRIT du Lot-et-Garonne, Hervé GILLÉ de Gironde et aujourd'hui Jean-Michel FABRE de la Haute Garonne.

SOMMAIRE



GESTION D'ÉTIAGE SUR LA GARONNE ET L'ARIÈGE	4
SAGE VALLÉE DE LA GARONNE	6
NATURA 2000	10
PLAN GARONNE	14
PAPI GARONNE GIRONDINE	16
POISSONS MIGRATEURS	18
OBSERVATOIRE GARONNE	20
L'EXPERTISE SE PARTAGE	22
DES FEMMES ET DES HOMMES MOBILISÉ·E·S, LES RESSOURCES HUMAINES	24
ADMINISTRATION DU SYNDICAT	26

GESTION D'ÉTIAGE SUR LA GARONNE ET L'ARIÈGE

La gestion d'étiage du fleuve Garonne s'appuie sur le Plan de gestion d'étiage (PGE) de la vallée de la Garonne et du bassin de l'Ariège. Il comporte trois interventions principales : le suivi de la mise en œuvre du PGE 2018-2027, la perception d'une redevance de Gestion d'étiage, et les réalimentations de soutien d'étiage.



CHIFFRES CLÉS 2019



6^e entrée en étiage
la plus précoce depuis
les années 1960
à Lamagistère
et à Tonneins



9^e lâcher d'eau le plus
important depuis 25 ans :
35,58 millions de m³
libérés pour tenir les
niveaux d'eau



21 Projets en faveur
des étiages du fleuve
validés le 17 mai 2019 par
le comité syndical
du SMÉAG

Le suivi de la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège et le lancement des Projets 2019-2021

Le SMEAG met en œuvre le PGE Garonne-Ariège depuis 2004. Le préfet coordonnateur de bassin a validé sa révision le 29 juin 2018 pour la période 2018-2027. Le 17 mai 2019, sur la base de 42 mesures en faveur des étiages du fleuve, le comité syndical du SMÉAG a validé 21 projets à déclinaison pluriannuelle. Outre les projets spécifiques au soutien d'étiage, l'année 2019 a vu notamment le lancement de deux projets innovants :

- > **Un programme d'étude sur la faisabilité d'une réalimentation en eau des nappes d'accompagnement du fleuve en Nouvelle-Aquitaine.**
En cas de mauvaise recharge hivernale des nappes, il s'agit de reconstituer un stock d'eau souterraine à partir de l'eau du canal de Garonne. Cette eau rafraîchie retournera naturellement au fleuve en été, limitant ainsi les hausses de températures estivales.
- > **Une identification des zones à fort risque d'érosion** (sols nus et pente forte en période hivernale, printanière et automnale) **à partir de l'analyse des images satellitaires** (dispositif Sentinel disponible depuis l'année 2015). Les partenariats développés permettent une mutualisation des savoir-faire et d'envisager un recensement systématique et pérenne, au-delà de l'aire stricte du PGE Garonne-Ariège, sur les bassins limitrophes.

La mise en place de la redevance pour service rendu dite de Gestion d'étiage

La Directive cadre sur l'eau, le SDAGE Adour-Garonne et le PGE Garonne-Ariège affichent le principe d'une récupération des coûts relevant de la gestion de l'étiage auprès des usagers-bénéficiaires. Après la tenue d'une enquête publique en 2013, l'arrêté interpréfectoral du 3 mars 2014 a déclaré d'intérêt général (DIG) les réalimentations de soutien d'étiage et la récupération des coûts du dispositif auprès des usagers bénéficiaires. Le SMEAG a donc instauré la redevance pour service rendu la même année. Une commission des usagers redevables se réunit chaque année (commission du 15 mai 2019) pour prendre connaissance des bilans technique et financier de l'opération et pour émettre des avis.

Voici un rapide bilan de 2014 à 2018 : le nombre moyen de redevables est de 823 : 25 au titre de l'eau potable et de la navigation, 38 industriels et 761 irrigants. L'année 2019 fait apparaître en bilan une redevance 2018 s'élevant à 1,451 millions d'€ : 30 % en irrigation, 32 % AEP, 38 % industrie.

TEMPS FORT

- Après la finalisation de la concertation autour de la révision du PGE Garonne-Ariège et sa validation le 29 juin 2018 par le préfet, le Comité syndical a validé le 17 mai 2019 les mesures et projets prioritaires à lancer dès 2019 de façon pluriannuelle.
- L'année 2019 a vu également la poursuite des négociations avec l'État et les gestionnaires des réserves en vue du renouvellement des accords de soutien d'étiage pour l'après 2019.
- Un premier bilan de la redevance pour service rendu par les réalimentations en eau de soutien d'étiage instaurée (le 3 mars 2014) a été réalisé après 6 années de mise en œuvre.

3 événements marquant de l'année

29 MARS 2019

Renouvellement du règlement opérationnel de la compensation de l'évaporation du CNPE de Golfech. Celui-ci permet de mobiliser une part des volumes et débits de compensation au profit de la Garonne. 8,6 hm³ ont ainsi été déstockés en 2019 contribuant à la compensation de l'évaporation du CNPE de Golfech et au respect des objectifs de débit en Garonne.

15 JUILLET ET 9 AOÛT 2019

Reconduction avec les Institutions interdépartementales de « Montbel » et de « Filhet » des accords de coopération pluriannuelle pour le soutien d'étiage de la Garonne entre le SMEAG, le préfet coordonnateur de bassin, l'agence de l'eau Adour-Garonne et les gestionnaires.

23 AOÛT 2019

Signature du Protocole d'accord interbassin et des trois conventions Lot, Aveyron, Tarn permettant, en cas de non-concomitance de leur étiage avec celui du fleuve, de renforcer les débits de Garonne. Les débits respectifs sont de 5 m³/s maximum depuis le Tarn et l'Agout, jusqu'à 1,5 m³/s depuis la rivière Aveyron et 4 m³/s depuis la rivière Lot. 772.000 m³ ont ainsi été libérés en 2019 par l'EPTB Lot.

3 NOUVELLES RESSOURCES EN 2019

Deux arrêtés préfectoraux les 14 et 24 juin 2019 permettant de libérer 620.000 m³ au titre de la transparence des entrants sur les lacs d'Izourt, de Gnioure et d'Oô pour les étiages de Garonne à compter du 1^{er} juillet de chaque année

Deux accords interbassins : « Garonne-Lot-Aveyron-Tarn » et « Garonne-Neste-Gascogne » permettant d'entériner une gestion d'étiage solidaire interrégionale et interbassin à l'échelle du fleuve Garonne

Le recrutement d'un chargé de mission pour mettre en œuvre les mesures du PGE Garonne-Ariège

Le bilan technique et financier du soutien d'étiage 2019 : un étiage précoce et long mais jamais très intense.

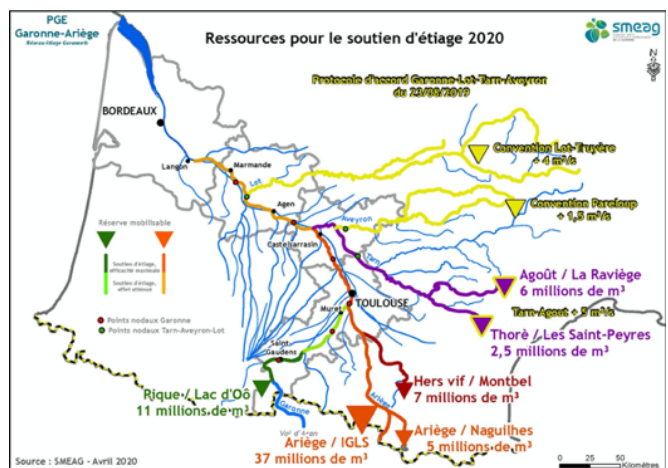
Après un régime hydrologique automnal 2018 médian, l'hiver 2018-2019 et le printemps 2019 sont marqués par des débits faibles, hors épisodes pluvieux de janvier-février et de la fin mai 2019. L'hydrologie est sur une tendance quinquennale sèche partout en Garonne de juillet à octobre, en raison de pluies régulières en altitude et d'une forte activité hydroélectrique. Les pluies de la mi-octobre marquent la fin de l'étiage sans reprise automnale.

Dans ce contexte, 35,58 millions de mètres cubes d'eau ont été mobilisés (à partir du 9 juillet puis le 16 juillet) : 32,12 hm³ sur IGLS ; 0,43 hm³ sur Oô ; 2,0 hm³ sur Montbel et 1,0 hm³ sur Filhet ; ce qui correspond à une année moyenne. Il s'agit de la 9^e plus forte mobilisation sur les 25 années de soutien d'étiage effectif (pas de soutien d'étiage en 1996 et 2002). Le taux de mobilisation de la réserve est de 65 %.

À noter : Sans soutien d'étiage, le seuil d'alerte aurait été atteint à Portet du 31 août au 9 septembre. Le soutien d'étiage a donc permis d'éviter les restrictions de prélèvements en Garonne et le classement de 2019 en année déficitaire.

Le coût de la campagne s'élève à 2,13 M€ au titre des déstockages

Carte du dispositif de soutien d'étiage envisagé pour 2020.



Vincent CADORET,
Chef de projet SAGE :
vincent.cadoret@smeag.fr

Daniel ROCHE,
Chargé de mission Eau-
Aménagement-Urbanisme :
daniel.roche@smeag.fr

Maxime TREBUCHON,
Chargé de mission SAGE « Charte
Garonne et confluences » :
maxime.trebuchon@smeag.fr

Mathieu BEAUJARD,
Chargé de mission Natura 2000 &
Zones Humides :
mathieu.beaujard@smeag.fr

Claire BOSCUS,
Chargée de mission Natura 2000 &
Zones Humides :
claire.boscus@smeag.fr

SAGE VALLÉE DE LA GARONNE

UNE ANNÉE DÉCISIVE



CHIFFRES CLÉS



**Plus de 100 réunions
de concertation**
avec les acteurs locaux de
l'eau pour élaborer le SAGE
depuis 2013



1350 structures
consultées sur le projet de
SAGE début 2019, aucun
avis défavorable n'a été
rendu



**14 permanences
pour 70 contributions**
du public lors de l'enquête
publique

Les consultations administratives puis du public ont permis de consolider le SAGE et de confirmer les choix ambitieux de la CLE

L'année 2019 a permis de conduire les consultations administratives et l'enquête publique sur le projet de SAGE, comme acté par la CLE en octobre 2018.

L'animation a été renforcée pour préfigurer la mise en œuvre du SAGE une fois approuvé. 4 ETP ont été mis à disposition de la CLE par le SMEAG, avec un financement de l'agence de l'Eau à hauteur de 70 %.

Cette préfiguration a permis d'engager les animations et les actions selon les priorités d'intervention donnée par la CLE : aménagement, élaboration d'une charte de gestion de la Garonne et ses confluences, zones humides.



3 nouvelles ressources en 2019

Renfort
de **1,5 ETP** pour
préfigurer la
mise en œuvre
du SAGE portant
l'équipe projet à
4,0 ETP



110 000 €
de budget
pour l'enquête
publique financée
à 50 % par
l'agence de l'eau
Adour-Garonne



**Contribution au
niveau national
en novembre 2019,**
en retour d'expérience de
la concertation préalable
du public accompagné
par la CNDP conduite
en 2018

21 FÉVRIER 2019

Trois événements marquants de l'année

Le comité de bassin Adour-Garonne donne un avis favorable unanime sur le projet de SAGE

14 JUIN 2019

Le Bureau de la CLE donne un avis favorable pour engager l'enquête publique après avoir répondu à l'avis de l'Autorité environnementale

Avis favorable de la commission d'enquête après 6 semaines de consultation du public

25 NOVEMBRE 2019

AGIR pour l'intégration des enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement

L'animation du volet aménagement du SAGE a été lancée le 1^{er} septembre 2019. 13 SCoT présents dans le périmètre du SAGE, 3 PLUi non couverts par un SCoT, le CAUE 33 et la mission Aménag'eau ont été rencontrés pour dresser un état des lieux et dimensionner l'animation de la CLE sur cette thématique, pour recueillir leur demande et préciser les contours de la mission à venir.

3 CHIFFRES CLÉS

- **7 dispositions prioritaires** dont 5 dispositions de mise en compatibilité avec les documents d'urbanisme. L'intérêt est de garantir la prise en compte des enjeux liés à l'eau, les milieux aquatiques et les zones humides dans l'urbanisme.
- **4 ateliers thématiques** organisés par les structures porteuses de SCoT auxquels l'animateur « aménagement » a participé. Ces ateliers sont l'occasion de sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux de l'eau tout en contribuant à favoriser la gestion intégrée de l'eau.
- **18 entretiens** réalisés pour dresser un diagnostic et préciser les actions prioritaires à engager.

L'année 2019 a également été l'occasion d'étalonner les modes de travail de l'équipe d'animation du SAGE dans le volet aménagement. En effet, quatre documents ont été réalisés :

- Un avis de projet de SCoT dans le cadre de l'enquête publique du SCoT Sud Gironde,
- Un porter à connaissance pour le SCoT du Nord Toulousain,
- Un avis technique sur les enjeux et objectifs du SCoT Pays Sud Toulousain,
- Un exemple de prescriptions concernant les zones humides dans les documents d'urbanisme.

AGIR pour créer une ligne de conduite partagée sur la Garonne et ses confluences

En 2019, dans le cadre de la préfiguration de la mise en œuvre du SAGE, la disposition IV.5 visant à « Réaliser une charte pour la restauration, la gestion et l'entretien du lit et des berges sur la Garonne et de ses confluences » a été engagée.

Cette future charte vise à préciser des principes et recommandations relatives à la gestion du lit et des berges de la Garonne et de ses confluences, prenant notamment en

compte les spécificités du DPF – domaine public fluvial, des spécificités des commissions géographiques et de l'exercice de la compétence GEMAPI autour de la Garonne.

34 entretiens bilatéraux réalisés avec les différents niveaux des institutions de l'eau sur le périmètre du SAGE ont permis de recueillir les différents avis et positionnements en présence face à la démarche.

Un atelier de concertation sous forme de World Café a été réalisé le 2 juillet 2019. Les résultats de la concertation ont permis de confirmer fortement le besoin de l'élaboration d'une charte de ce type, avec une large association des acteurs concernés. Le processus a permis d'identifier les lignes directrices de travail qui confortent les conclusions du diagnostic du SAGE et qui seront réinvesties dans l'élaboration du projet de charte en 2020.



SAGE VALLÉE DE LA GARONNE

AGIR POUR LES ZONES HUMIDES, UNE PRIORITÉ

3 nouvelles ressources en 2019

Publication en juin 2019 du premier guide zones humides.

Imprimé à 1 500 exemplaires, ce document présente 12 retours d'expériences de gestion et de restauration menés sur le périmètre du SAGE. Il a bénéficié d'une large diffusion par l'intermédiaire de relais locaux (ZH, Natura 2000,...), régionaux (ARB, DREAL,...) et nationaux (Gest'eau, newsletter du Forum des Marais Atlantique,...).

Un financement dans le cadre de la mise en œuvre de la disposition I.14.

Un prestataire a été missionné pour accompagner techniquement la démarche pour un montant de 30 k€ financés à 50 % par l'AEAG (Agence de l'Eau Adour Garonne). La mission consiste à la définir des priorités d'animation et de gestion des zones humides sur la commission géographique n°4 (Garonne Agenaise).

Lancement des premiers travaux sur le développement des synergies SAGE et Natura 2000 avec une première proposition technique d'ajustement de périmètre sur le site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine, dont, l'animation du site est portée par le SMEAG. L'objectif est de mieux prendre en compte les enjeux « zones humides » du SAGE dans la politique Natura2000.

3 PROJETS MAJEURS

En 2019 la base de données « zones humides » a été actualisée

Notamment suites aux extensions du périmètre du SAGE sur les bassins versants de l'Ourse (65) et de l'Avance (47), un travail avec les acteurs locaux a été mené pour récolter et valider les données sur chacun des territoires. Ainsi la cartographie des zones humides, qui fera référence pour l'application de la règle n°1 du SAGE, a été consolidée pour l'enquête publique suite à l'extension du périmètre. Au total ce sont 9 793 ha de zones humides sur lesquels la règle s'applique dont un peu plus de 400 Ha sur les bassins de l'Ourse et de l'Avance. Un atlas cartographique pour chacune des 6 commissions géographiques a été publié dans le cadre de cette enquête.

Finalisation du guide « zones humides » et publication en juin 2019

Depuis 2018, l'animateur a travaillé sur l'élaboration d'un guide axé sur les retours d'expériences. En concertation avec les porteurs de projet, 12 fiches « zones humides » ont été rédigées. Elles présentent des actions concrètes sur le territoire du SAGE. Le document a été largement diffusé. Le format du guide, permettra au cours de la mise en œuvre du SAGE, de l'actualiser régulièrement avec l'envoi de nouvelles fiches qui pourront s'y insérer.

Commission géographique n°4 du SAGE, la Garonne Agenaise, dans une démarche pionnière

La définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides est menée de manière territorialisée, à l'échelle des commissions géographiques (Disposition I.14). Courant 2019 un prestataire a été missionné pour accompagner techniquement la démarche pour un an. Celle-ci aboutira mi-2020 sur la mise au point d'un outil informatique permettant de déployer la méthode sur d'autres secteurs et de l'adapter aux spécificités locales. Dans le cadre de cette étude 4 réunions ont eu lieu dont 2 comité techniques territorialisés.



Trois événements marquants en 2019

22 NOVEMBRE 2019

24 FÉVRIER 2019

Intégration du conseil d'orientation de l'ARB au titre de la CLE en tant que représentant de gestionnaires des milieux naturels suite à la participation au forum de l'Agence Régionale de Biodiversité (ARB) en Occitanie à Montpellier.

Dans le cadre des journées mondiales zones humides une coanimation avec la communauté de communes Convergence Garonne a été menée le 24 février sur l'île de Raymond située en Gironde.



Au cours de cette journée, le public a été sensibilisé aux critères pris en compte pour la délimitation des zones humides et des sondages pédologiques ont été réalisés.

Participation à l'animation d'une journée technique en partenariat avec le Conseil départemental du Lot-et-Garonne sur les zones humides. Les agents du SMEAG sont intervenus en plénière le matin et ont également contribué à l'animation de la sortie terrain de l'après-midi avec le CEN Nouvelle-Aquitaine, le Forum des Marais Atlantiques et bien sûr les services du département.



Dans le cadre de l'élaboration du SAGE « vallée de la Garonne », une animation « zones humides »

est mise en place depuis 2013. Ce travail est suivi spécifiquement par le groupe thématique « milieux aquatiques et humides ». Etant considéré comme un axe prioritaire par la CLE, des actions d'animation sont menées sur les zones humides par anticipation, avant même l'approbation du SAGE.

L'année 2019 a été consacrée principalement à :

- Finaliser la base de données zones humides à l'échelle du SAGE suite à l'extension de son périmètre
- Achever la rédaction des 8 dispositions et de la règle zones humides suite aux réunions des instances du SAGE et de l'avis de la commission d'enquête
- Valider et publier le guide « zones humides » basé sur des retours d'expériences

- Poursuivre la mise en œuvre de la disposition 1.14 du projet du SAGE sur la priorisation d'animation et de gestion des zones humides sur la commission géographique n°4 avec le lancement d'une étude (assistance à maîtrise d'ouvrage)

- Initier un travail sur l'amélioration des synergies entre la politique « zones humides » du SAGE et Natura 2000 avec notamment une proposition technique de modification de périmètre sur le site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine,

Dans le cadre de cette animation, comme chaque année, l'équipe d'animation est sollicitée pour transmettre des données ou des avis techniques sur des dossiers d'aménagement (IOTA/ICPE) ou d'urbanisme (SCOT / PLUj,...). Les agents du SMEAG ont également participé à de nombreuses réunions techniques sur le thème des zones humides permettant de renforcer le réseau des acteurs sur le territoire, en particulier en lien avec les CATE(R)ZH présentes sur le périmètre.

CHIFFRES CLÉS



6 réunions animées dans le cadre de la mise en œuvre de la disposition 1.14 sur la définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides. Deux réunions de présentation en commission géographique n°1 et n°5 dans le cadre des extensions du périmètre du SAGE et 4 réunions pour l'étude menée sur la commission géographique n°4.



2 participations aux travaux menés dans le cadre du groupe de travail national SANDRE « MH ». Le travail avait débuté en 2018 avec pour objectif de créer une plateforme commune pour les données zones humides à l'échelle nationale.



4 participations à des journées techniques sur le thème des zones humides, dont un atelier d'échanges d'expériences sur les « zones humides » organisé par l'ARB Occitanie et une journée technique sur les projets agricoles en milieux humides organisée par l'ADASEA du Gers.

ANIMATION NATURA 2000

CHIFFRES CLÉS



5 600 kilomètres parcourus pour assurer l'animation au plus près du territoire (avec une optimisation des déplacements).



19 consultations sur des projets d'aménagement susceptibles d'impacter les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Le SMEAG a réalisé dans certains cas un accompagnement supplémentaire pour la rédaction de dossiers d'incidences N2000.



6 animations menées le long de la Garonne : des plantations, une journée citoyenne, des journées thématiques.

LE SMEAG COMME FIL CONDUCTEUR DES SOURCES PYRÉNÉENNES JUSQU'À L'ESTUAIRE.

L'année 2019 a permis de prolonger les avancées réalisées en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, par l'animation sur le terrain et dans la gouvernance de la mise en œuvre du programme Natura 2000.



NATURA 2000 CÔTÉ NOUVELLE-AQUITAINE

3 nouvelles ressources en 2019

Accompagnement de plusieurs collectivités dans leurs projets respectifs le long de la Garonne. Deux projets sur la commune de Boé (47) : la création d'un Observatoire de Garonne avec la restauration de la Tour Lacassagne et le reboisement de parcelles bordant le fleuve. En Gironde, sur la commune de Virelade, implication dans un potentiel projet de contrat Natura 2000.

Lancement d'un marché public pour accomplir l'animation agricole attribué au bureau d'études Rural Concept qui s'est déplacé au sein de plusieurs exploitations et qui a abouti à la signature de 2 contrats MAEC, l'un en Lot-et-Garonne et l'autre en Gironde.

Renforcements humains suite à la mobilisation de l'animateur N2000 sur le volet « zones humides » du SAGE « Vallée de la Garonne » : recrutement d'une chargée de mission biodiversité pour un renfort technique sur une période de 6 mois pour réaliser l'animation territoriale N2000 en Nouvelle-Aquitaine.

3 PROJETS MAJEURS

Un projet de contrat Natura 2000 avec la commune de Virelade

Le SMEAG a porté en juin 2019 un diagnostic écologique de cette parcelle boisée d'environ 1 Ha (mené par le bureau d'études Amonia). Le projet a pu murir au fil des échanges avec la mairie.

Cinquième année d'animation du Projet Agro-environnemental et climatique : 2 contrats supplémentaires.

L'animateur a réalisé un travail préalable conséquent avec les agriculteurs (échanges téléphoniques, orientation des exploitants vers les mesures adéquates, réalisations de cartographies). Le lancement d'un marché public pour l'accompagnement des agriculteurs ainsi que le choix du prestataire ont permis de faciliter la partie animation.

Enfin, la fin d'année 2019 a été marquée par la rédaction d'un appel à projet pour la campagne 2020, dernière année du Programme de développement Rural (PDR) actuel de Nouvelle-Aquitaine.

Développement de la communication et de la sensibilisation

Outre les outils habituels de valorisation, une journée citoyenne a notamment été organisée dans le cadre du suivi du contrat Natura 2000 de Saint-Laurent, permettant d'impliquer la population locale dans des actions de restauration et de préservation de leur environnement. Aussi, les documents d'informations (lettre d'information n°4, plaquette agricole 2019) ont été actualisés et les outils de communication régulièrement mis à jour (twitter, facebook, site institutionnel du SMEAG).



L'année 2019 est marquée par la signature d'un **deuxième contrat Natura 2000 portant sur la restauration d'une annexe hydraulique sur la commune de Saint-Macaire (33)**. Porté par la fédération de pêche de Gironde, ce contrat a pour objectif d'améliorer la fonctionnalité de **trois habitats d'intérêt communautaire** qui ont été recensés lors d'une étude initiée par le SMEAG en 2018. Les principales actions de restauration portent sur la réouverture de milieux fermés, la fixation du banc vaseux par plantation de saules et l'entretien de la prairie par un agriculteur.

Toujours en Gironde, sur la commune de Virelade, les animateurs accompagnent un projet d'**aménagement d'une parcelle boisée en bord de Garonne qui pourra aboutir sur la signature d'un contrat ou d'une charte Natura 2000**. Le diagnostic écologique, porté par le SMEAG, a été réalisé par le bureau d'étude Amonia en juin 2019. Suite à ce travail préalable, les contours du projet sont précisés dans le cadre d'échanges


constructifs entre les animateurs et la collectivité.


En matière d'animation, l'année fut riche. Deux contrats MAEC supplémentaires sur le volet agricole et plusieurs animations territoriales en attestent : participation à la journée citoyenne de St-Laurent, organisation de plantation de boutures avec des scolaires, animation réalisée à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides, participation à « La Garonne en fête », etc.


Un autre des objectifs pour cette année a été de continuer à veiller à la cohérence des politiques publiques au travers des nombreux projets en lien avec le fleuve. Globalement le SMEAG veille, via son réseau (services de l'Etat, réseau Natura 2000, collègues en interne, ...) à la bonne mise en œuvre des projets en lien avec le périmètre Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine et apporte son expertise technique pour accompagner les maîtres d'ouvrage.



3 ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

 **Second contrat Natura 2000 à Saint-Macaire** porté par la fédération de pêche de Gironde avec des travaux initiés en octobre 2019 en compagnie de lycéens pour les plantations de boutures de saules en bord de Garonne afin de fixer le banc vaseux.

 Première proposition technique d'un nouveau périmètre Natura 2000 élargi lors d'une journée technique à Gavaudun avec l'inclusion des zones humides répertoriées dans le cadre du SAGE « Vallée de la Garonne ». Le but est de développer des synergies entre les politiques Natura 2000 et le volet zones humides du SAGE.

 Participation active au réseau des animateurs Natura 2000 avec des échanges réguliers, la participation à une formation Natura 2000 où plusieurs membres du réseau étaient présents et une journée d'échanges sur le site de la Gélise sur la commune de Nérac (47), où une présentation du contrat Natura 2000 de Saint-Laurent a été réalisée auprès des animateurs.

NATURA 2000 CÔTÉ OCCITANIE

CHIFFRES CLÉS



5 contrats Natura 2000 signés en 2019

pour un montant global de 120 000 €, après seulement 1 an de relance du dispositif. Ces engagements forts pour la biodiversité concernent la Garonne, l'Ariège et l'Hers et impliquent des acteurs variés : collectivités, arboriculteurs et particuliers.



507 jours d'animation, dont 172 jours pour le SMEAG qui assure la coordination de l'ensemble de l'animation et l'animation territoriale sur la Garonne en Tarn-et-Garonne



6 000 kg de déchets extraits du lit et des berges des rivières Hers, Salat et Neste, à l'occasion des journées de sensibilisation « rivières propres » co-organisées par les animateurs Natura 2000 avec les collectivités et associations locales. En 2020, l'effort sera poursuivi sur l'Ariège et la Garonne.

3 nouvelles ressources en 2019

Participation financière de l'Agence de l'eau à l'animation 2019, en phase avec son 11^{ème} programme d'intervention qui renforce résolument son action en faveur de la biodiversité. Malgré une baisse de l'aide financière du FEADER et de l'Etat, l'animation 2019 a ainsi pu mobiliser 2,5 personnes à plein temps.



6 kakémonos présentant les richesses emblématiques des sites Natura 2000 Garonne en Occitanie, ainsi que l'organisation de l'animation pour les préserver. Des supports de sensibilisation que le public a pu découvrir lors d'événements « nature » sur le territoire et à la disposition des collectivités.

Un Comité de gestion Natura 2000 Garonne en Occitanie, animé par le SMEAG, rassemble les structures animatrices, les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette instance de travail assure le bon déroulement de l'animation dans un cadre concerté et en conformité avec les orientations définies en comité de pilotage (copil) plénier.

3 événements marquant de l'année

1^{er} avril 2019, animation du grand site Natura 2000 Garonne en Occitanie.

Testée en 2018, la formule est reconduite avec une organisation partenariale impliquant 12 structures, collectivités et associations, pour une action au plus près des territoires. Dans le prolongement de 2018, les priorités d'animation sont la mobilisation de contrats, l'évaluation des Documents d'Objectifs (Docobs) et la communication.

Juin, parution de la lettre info n°2.

Editée à 1500 exemplaires, transmise par courriel et distribuée à l'occasion d'événementiels « nature », elle permet une large diffusion auprès des collectivités, acteurs du territoire et habitants. Ce nouveau numéro est consacré aux contrats Natura 2000 ouverts à tout propriétaire et ayant droit dans un périmètre Natura 2000, avec un répertoire des animateurs de chaque territoire pour faciliter le contact.

28 novembre, premier comité territorial Neste

En déclinaison du Copil plénier du grand site Natura 2000 Garonne en Occitanie, cette instance s'est réunie à Arreau (65). Co-présidé par Henri Forgues, Président du PETR du Pays des Nestes, structure animatrice Natura 2000 sur la Neste, et par Jean-Michel Fabre, Président du comité de pilotage plénier, cette réunion qui a rassemblé élus de collectivités, services de l'Etat, entreprises et associations, a été l'occasion d'expliquer le dispositif et d'inciter à s'engager pour la biodiversité d'intérêt communautaire.

3 PROJETS MAJEURS

- Le premier contrat Natura 2000 à se concrétiser sur la Garonne côté Occitanie est porté par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, qui montre l'exemple ! Signé en septembre, les travaux démarrent dès novembre au site de Pont de Bioule sur la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Sur plus de 7 hectares, ce contrat « 4-en-1 » va permettre de reconvertir une ancienne peupleraie en boisement diversifié, de planter une haie, de réouvrir une prairie humide et d'installer à l'entrée du site deux panneaux de sensibilisation à la faune et la flore du fleuve.
- Une communication qui se déploie tout azimut. En plus de la Lettre info n°2, le SMEAG et ses partenaires animateurs ont élaboré en commun 6 kakémonos, l'un présentant l'ensemble du site et chacun des autres illustrant les spécificités des 5 sous unités : Garonne amont Pique et Neste, Garonne aval, Ariège, Hers et Salat. Enfin le SMEAG a diffusé 7 Newsletters qui rassemblent des informations à la fois nationales, régionales et locale. Ces outils sont complétés par un site dédié : garonne-midi-pyrenees.n2000.fr
- Au cours de cette année, l'avis du SMEAG a été sollicité sur 6 projets, souvent d'envergure, interagissant avec les vallées de la Garonne inscrites au réseau Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux. En s'appuyant sur le groupe d'experts « oiseaux » qu'il anime, composé de l'Association Régionale d'Ornithologie du Midi et des Pyrénées, Nature En Occitanie, la Ligue de Protection des Oiseaux, la Société des sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, la Fédération des chasseurs d'Occitanie, l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le SMEAG a ainsi produit des synthèses d'expertise.



En Occitanie, la Garonne est concernée par 3 sites Natura 2000, la zone spéciale de conservation « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » au titre de la Directive Habitats, et les zones de protection spéciales « Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne » et « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » au titre de la Directive Oiseaux. La gestion de ces sites repose sur 5 Documents d'objectifs, véritables feuilles de routes pour tous les partenaires publics et privés impliqués.

Dans la continuité de 2018, l'organisation de l'animation multi-partenaire a été maintenue, autour du SMEAG, avec les collectivités animatrices territoriales, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, le SYMAR Val d'Ariège, le Syndicat du bassin du grand Hers, le SYCOSERP et le PETR du Pays des Nestes, avec l'appui des associations MIGADO, Fédération de pêche de l'Ariège, Nature en Occitanie et l'AREMIP. Cette organisation permet ainsi une animation au plus près des acteurs du territoire.

La priorité, pour cette deuxième année d'animation, était donnée à la mobilisation de contrats sur des actions importantes listées dans les Docobs car elle est la traduction directe d'actions en faveur de la restauration de la biodiversité. Grâce à l'impulsion du SMEAG, des collectivités partenaires et des associations naturalistes, 5 contrats ont été signés. Outre celui du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne (voir ci-dessus), la commune de Grisolles s'est engagée pour la restauration d'une roselière (formation végétale particulière faite de roseaux) dans un bras mort de Garonne. À proximité, un arboriculteur a fait le choix de reconvertir une peupleraie de culture en boisement diversifié. En Ariège, un particulier s'est engagé dans la conservation d'arbres sénescents utiles pour la biodiversité et la commune de Tarascon-sur-Ariège a choisi de replanter une ripisylve sur son espace public.

2019 a aussi permis d'approfondir l'évaluation des 5 Docobs, notamment sur les périmètres Natura 2000. En effet sur la Garonne pyrénéenne et ses affluents, l'évolution naturelle du lit, notamment suite à la crue exceptionnelle de 2013, a conduit à constater une inadéquation entre le périmètre Natura 2000 initial et le tracé actuel du cours d'eau concerné, pouvant rendre inopérant le dispositif d'aides financières Natura 2000. Les animateurs ont donc réalisé un relevé exhaustif des cas problématiques en vue d'un ajustement des limites du site Natura 2000. L'animation Natura 2000 développe également la coordination avec les autres démarches dans une logique de complémentarité. Il s'agit bien de faciliter une approche intégrée des enjeux pour favoriser la cohérence des actions. Cette année, une réflexion a été engagée sur la problématique de la gestion des atterrissements et des érosions dont les modalités d'intervention peuvent être antagonistes selon les objectifs suivis. Ce travail pourra aboutir à la diffusion d'une fiche de bonnes pratiques pour une meilleure prise en compte des enjeux Natura 2000.



PLAN GARONNE

CHIFFRES CLÉS

16 projets de valorisation de la Garonne suivis de près par le SMEAG en 2019. À cela s'ajoutent des avis sur des SCoT en cours d'élaboration ou de révision en collaboration avec l'équipe du SAGE Garonne.

1 étude en cours pour favoriser la mise en réseau des politiques touristiques et un **1 nouvel** outil de partage d'expériences de retour au fleuve.

2 nouveaux réseaux d'acteurs : le Comité d'Animation du Plan Garonne et le réseau des Maisons de Garonne

3 nouvelles ressources en 2018-2020



2018-2020 :
Validation d'un deuxième cycle d'animation pour continuer l'accompagnement des collectivités et la mise en réseau



50 % FINANCEMENT FEDER :
un programme de 197 200 €, financé à 50 % par des crédits européens FEDER Plan Garonne



1,11 ETP + l'aide d'une apprentie en communication : temps plein pour la réalisation de la mission (Direction, des chargés de mission communication, SIG – Observatoire Garonne et Fonctions supports)

Trois événements marquants

Inauguration de la Maison Garonne à Cazères-sur-Garonne (31), 25 mai 2019, pour laquelle le SMEAG s'est fortement investi au sein du comité scientifique.

Lancement de l'étude pour la structuration d'une « Destination Garonne », le 25 septembre.

Contribution à la 3^{ème} journée internationale du paysage organisée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le Conseil de l'Europe, le 24 octobre. Le SMEAG intervenait de concert avec les DREAL de la vallée et le laboratoire GEODE à Blois.

3 PROJETS MAJEURS

Le SMEAG poursuit en 2019 la mise en œuvre du 2^e Plan Garonne dont la vocation est de remettre la Garonne au cœur du développement local, en facilitant sa réappropriation par tous. L'animation en cours vise à accompagner la dynamique de projet des acteurs, guider les actions en partageant les retours d'expériences.

Information et accompagnement des porteurs de projets

2019 a surtout été une année de maturation des projet : consolidation des budgets, recrutement de personnel dédié, lancement d'études... Le SMEAG, qui avait accompagné ces collectivités dans la construction de leurs projets, a été un peu moins sollicité en 2019 ce qui a permis de développer d'autres pans du projet d'animation 2018-2020.

Réalisation d'outils de mutualisation de la connaissance, de communication et de retours d'expériences

En partenariat avec la DREAL Occitanie, le SMEAG a réalisé un **classeur des projets Garonne** qui valorise et reconnecte les habitants avec leur fleuve. Cet inventaire est téléchargeable sur le site Internet du SMEAG et sur le portail www.lagaronne.com. Il présente des fiches actions inspirantes, parfois très innovantes, impulsées par les habitants. Ce classeur sera mis à jour et enrichi régulièrement, au fur et à mesure de l'aboutissement des projets emblématiques. Il est assorti d'une cartographie de tous ces projets sur le fleuve et bientôt sur l'estuaire.

Le SMEAG continue également l'animation de l'Agenda de la Garonne, sur Twitter et Facebook, avec l'aide d'une apprentie en communication.



L'AGENDA GARONNE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX EN 2019

140 publications sur Twitter

210 publications
sur Facebook

166 abonnés au total

75 750 impressions

Favoriser la mise en réseau des acteurs, la mutualisation des moyens et la visibilité des actions

Les collectivités riveraines du fleuve ont exprimé en 2018 le souhait de travailler à la mise en réseau des maisons du fleuve, des cheminements et des politiques touristiques en lien avec la Garonne. L'année 2019 a été l'occasion de répondre à ce besoin sous diverses formes :

- Le SMEAG a lancé une étude pour la « Structuration d'une destination Garonne ». Son objet est de faire un état des lieux des politiques touristiques menées localement ainsi que dans d'autres vallées françaises et européennes, et d'identifier les atouts, contraintes, marqueurs identitaires de la vallée. Des propositions stratégiques permettront d'engager un débat avec les acteurs compétents et des prises de positions pour donner corps à cette destination. Ce travail débouchera sur des scénarios de gouvernance, une image à véhiculer, des outils à mettre en place ou à conforter, des moyens nécessaire et un calendrier de réalisation.
- Le SMEAG œuvre pour la mise en place du réseau des Maisons de Garonne. Celui-ci réunit 6 gestionnaires d'espaces muséographiques en lien avec le fleuve, existants ou en cours de créations. Ce travail a notamment donné lieu à deux rencontres en 2019.
- Le SMEAG participe naturellement au Comité d'animation du Plan Garonne qui s'est réuni trois fois en 2019. En plus des partenaires habituels, cette instance réunit des scientifiques, des porteurs d'animations à destination du grand public ou des scolaires. Ce comité

permet d'améliorer la synergie entre chaque démarche, d'enrichir les contenus, de partager des objectifs et de synchroniser les interventions de chacun.

- Le travail mené sur la vallée de la Garonne est bien identifié au plan national car le SMEAG, les DREAL et le laboratoire GEODE sont régulièrement sollicités par des organisateurs d'événements scientifiques ou techniques pour présenter l'évolution des relations au fleuve et le rôle du Plan Garonne. En 2019, le SMEAG est notamment intervenu lors de la 3^{ème} journée internationale du paysage, sur le thème « paysage et eau », organisée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le Conseil de l'Europe. Le SMEAG a aussi été sollicité pour intervenir lors de la journée d'échanges « Le paysage : une ressource pour des territoires attractifs et dynamiques », à destination des collectivités, organisée à Toulouse par le CEREMA.



PAPI GARONNE GIRONDINE

9 JUILLET 2019

Réunion du « Pré-Copil » :
présentation du projet et des orientations

Construction du programme
et de la stratégie d'action
avec les EPCI

RÉTROSPECTIVE 2019

Préfiguration du Comité de Pilotage du Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI)

En juillet 2019, les membres présumés du futur Comité de Pilotage du projet et l'ensemble des parties prenantes identifiées ont été réunies à Cadillac, afin de présenter l'état d'avancement du dossier, les orientations et la stratégie d'action envisagée. L'objectif était de faire partager les constats du diagnostic du territoire, d'informer largement sur le futur programme du PAPI en présentant la démarche actuelle et future, d'évoquer les prémices de la stratégie et les projets d'actions envisagées.

Les participants ont été invités à se positionner sur leur souhait de participer au futur Comité de Pilotage. Vif succès et une forte mobilisation pour cette réunion qui a rassemblé plus de 75 participants, preuve d'une réelle attente locale concernant ce projet.



Réunion de préfiguration du Comité de Pilotage
9 juillet 2019

Salle du Conseil - Cadillac

6 comités techniques

Six réunions du Comité technique ont ponctué les avancées réalisées en 2019 consistant à travailler la stratégie d'action du projet de façon concertée et d'affiner la rédaction des « fiches-action » en conséquence.

Cette année, le SMEAG a souhaité impulser une nouvelle dynamique de travail pour concrétiser la rédaction partagée du PAPI en cours. Le Comité technique composé des services de l'Etat, du Département de Gironde, des EPCI et de l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est réuni afin de faciliter le travail d'élaboration, de partage et de relecture du dossier de PAPI.

Chaque collectivité a pu ainsi territorialiser un peu plus ce projet et s'appropriier les enjeux, comme porteur d'une ou plusieurs actions.

À la fin de l'année 2019, un Comité technique restreint, ou comité de suivi, s'est constitué autour de l'animation du SMEAG sous forme « d'équipe projet ». Cette organisation a permis de confronter le projet aux caractéristiques des territoires, aux enjeux actuels et aux attentes de chacun.

Le SMEAG et les maîtres d'ouvrages du PAPI souhaitent bien entendu pérenniser cette approche dynamique durant toute la durée du projet.



PROCHAINES ÉCHÉANCES

Pour une labellisation du PAPI d'Intention en 2021, le comité de pilotage doit valider fin 2020 le projet qui sera ensuite instruit par les services de l'Etat. La labellisation devrait être présentée début 2021 pour une mise en œuvre dès juillet 2021.

Un projet de programme d'actions à conforter et à concerter

Le projet de dossier PAPI Garonne girondine comprend une trentaine d'actions dites « non structurales » à mener sur deux à trois ans. Cela signifie qu'il est dans une philosophie de prévention en phase avec les orientations nationales et n'envisage pas de phase de travaux. Il se concentre essentiellement autour des projets de sensibilisation aux risques, de compléments aux études hydrauliques ou de vulnérabilité, de mise à jour réglementaire...

Ce projet a été complété par les maîtres d'ouvrages et devra être concerté avec les élus et les parties prenantes du territoire, puis validé par les services de l'Etat.

Ces dernières étapes ont été reportées à fin 2020.

ANIMATION DU PROGRAMME POISSONS MIGRATEURS GARONNE



Photo ©Adobe Stock



Salmo salar



OBJECTIFS POURSUIVIS

Le SMEAG coordonne depuis 2007 le programme « poissons migrateurs » sur la Garonne. Il anime le groupe Migrateurs Garonne, composé des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de l'Office Français de la Biodiversité, des pêcheurs amateurs et professionnels, de chercheurs et d'EDF.

L'objectif de cette action pluriannuelle est :

- **D'animer le travail partenarial** sur les migrateurs dans le cadre du Groupe Migrateurs Garonne (GMG)
- **D'orienter le programme** « poissons migrateurs » vers l'amélioration de la qualité des habitats, donc du fleuve.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Bilan de l'animation du Groupe Migrateurs Garonne :

- > Organisation d'une réunion du Groupe Migrateurs Garonne,
- > Organisation de réunions spécifiques (Programme saumon et Impact silure) qui ont permis de faire avancer les dossiers, mais pas toujours de diffuser l'information. Une réflexion est en cours pour mettre à disposition des partenaires du groupe les informations importantes (plateforme Web).

N.B : la réunion annuelle d'information pour les acteurs de Garonne 2019 a été reportée à 2020.

Bilan de la mise en œuvre du programme :

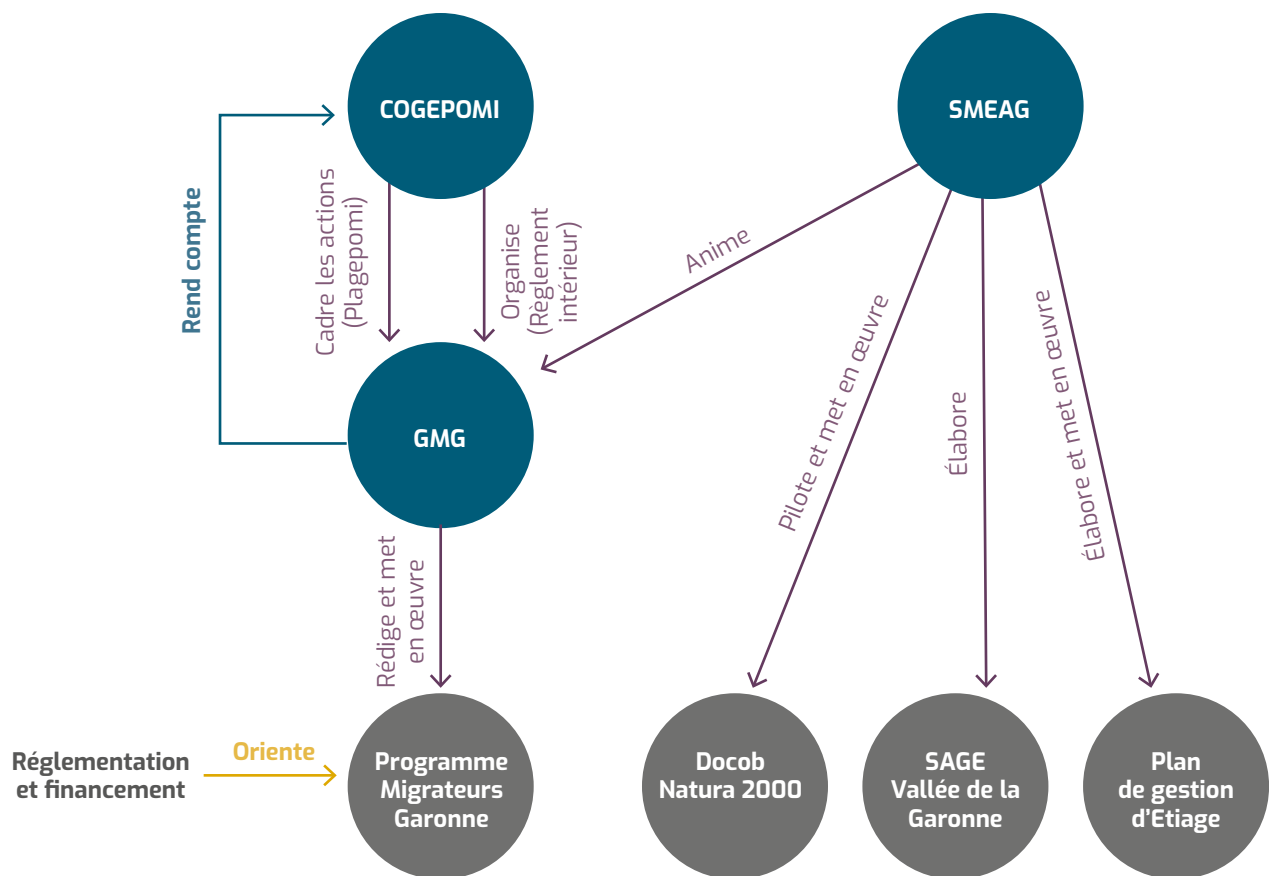
En 2019, outre le travail habituel (programmation technique et financière, planification des actions), un temps assez important a été investi :

- > Dans des présentations aux élus des enjeux relatifs à l'impact du silure sur les migrateurs et à l'organisation de la gouvernance (Rapport au Comité syndical du 5 juillet 2019)
- > Pour la poursuite du travail avec les élus de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie pour sensibiliser à la question des poissons migrateurs plus précisément l'impact du silure sur ces derniers et la possibilité d'une approche interrégionale.

Bilan technique :

- > Le travail sur le Programme saumon s'est poursuivi avec l'élaboration du cahier des charges de l'étude des conditions de migration entre Golfech et Toulouse (CCTP, budget, portage, plan de financement et calendrier). Cette étude démarrera en 2020 pour 3 ans.
- > Un travail important a encore été mené sur le sujet de l'impact du silure sur les poissons migrateurs. Deux actions ont été menées par le SMEAG :
 - Une estimation de la biomasse de migrateurs consommée par le silure à l'aval de Golfech, réalisée par le laboratoire Ecolab. Les résultats montrent une consommation annuelle estimée à 200 tonnes par an (intervalle de confiance = 36,3 – 791,5)
 - Une expérimentation de sélectivité d'engins de pêche menée à Couthures sur Garonne. Cette expérimentation a démontré que les verveux utilisés étaient bien adaptés à la pêche du silure et ne piégeaient aucun migrateur. Les études menées en Garonne et en Dordogne ont montré les mêmes conclusions.
- > Les 25 indicateurs du Tableau de bord « poissons migrateurs » ont été mis à jour. Des informations relatives à ces données ont été diffusées dans la newsletter de l'Observatoire de la Garonne.
- > Concernant la communication :
 - Les pages relatives aux poissons migrateurs des sites du SMEAG ont été mises à jour.
 - Un article sur le silure et son impact sur les poissons migrateurs est paru dans les Chroniques de la Garonne 2018 à retrouver sur : <https://www.smeag.fr/publications.html>.

Les missions en relation avec les migrateurs au SMEAG



OBSERVATOIRE GARONNE

observatoire-garonne.fr

OBJECTIFS POURSUIVIS

La vallée de la Garonne est couverte par de très nombreuses politiques publiques de gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. En tant qu'acteur de la gestion de la Garonne depuis plus de 20 ans, le SMEAG porte un certain nombre de programmes structurants : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), Plan de Gestion d'Étiage (PGE), Animation de la partie Garonne du PLAN de GEstion des POissons Migrateurs (PLAGEPOMI), NATURA2000, PLAN Garonne.

Conscient de ces enjeux liés à l'eau et au partage des données existantes, le SMEAG a souhaité créer des outils de valorisation et d'observation du fleuve Garonne. Ceux-ci ont une double vocation : la valorisation du fleuve Garonne et l'aide à la décision et à l'évaluation dans sa gestion stratégique.

Pour cela, l'Observatoire centralise les données ayant trait à la Garonne et les analyse. Il s'agit d'un outil fédérateur, construit de façon à porter un

regard partagé sur la Garonne (outil d'analyse et non de mise en ligne de données brutes).

Cet outil a pour but de constituer la base de l'observation du fleuve « Garonne » en offrant une analyse des données existantes. Il permet également de valoriser les compétences et l'acquisition de connaissances du SMEAG et de l'ensemble des acteurs liés à la Garonne.

PERSPECTIVES

Les perspectives de travail pour les années futures tournent autour de trois axes :

- La mise en ligne officielle du tableau de bord du SAGE
- Le renforcement du tableau de bord PGE via la création de nouveaux indicateurs sur l'évaluation de la mise en œuvre de ce document.
- Lancement d'une réflexion technique sur la refonte des outils de l'Observatoire pour le rendre plus ergonomique et plus actuel.

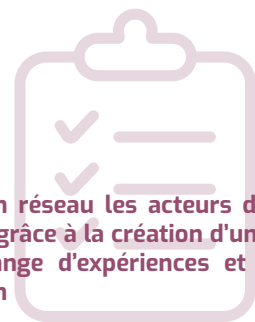
MOYENS HUMAINS ALLOUÉS À CETTE MISSION

60 % d'un ETP sur 2019 ce qui fait 120 jours réparti comme suit :

- 0.30 % ETP : *Tableau de bord SAGE Vallée de la Garonne*
- 0.075 % ETP : *Tableau de bord Poissons Migrateurs*
- 0.075 % ETP : *Tableau de bord Plan de gestion d'étiage*
- 0.15 % ETP : *Tableau de bord qualité, outil d'échange d'expériences et missions courantes liées à l'Observatoire.*

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le programme d'action 2019 a été structuré en 3 axes :



AXE 1

Accentuer l'accès à la connaissance sur la Garonne en valorisant et mettant à jour les éléments déjà intégrés à l'Observatoire

Les premiers outils de l'Observatoire Garonne ont été créés en 2015. Parmi eux, il existe une interface cartographique permettant de visionner un nombre important de données issues des travaux du SMEAG ou d'autres acteurs de la Garonne. Un catalogue de données expliquant de façon approfondies les informations liées à ces éléments a également été mis en place. L'objectif dans les années futures sera de valoriser ces données par différents moyens (mise à jour des données, communication, échanges...).



Principaux résultats :

- 1 élément cartographique mis à jour
- 25 indicateurs du tableau de bord « poissons migrateurs » mis à jour
- 23 indicateurs du tableau de bord « gestion d'étiage » mis à jour
- 23 indicateurs du tableau de bord « qualité » mis à jour
- 1 plaquette d'information sous forme de chemise avec des fiches régulièrement mises à jour, envoyée à plus de 500 destinataires



Cette plaquette est téléchargeable (www.smeag.fr/publications.html) ou peut être transmise sur demande.

AXE 2

Améliorer la connaissance sur la Garonne en intégrant de nouvelles données et de nouveaux indicateurs à l'Observatoire

130 données géographiques et plus de 70 indicateurs répartis sur trois tableaux de bord ont déjà été intégrés dans l'Observatoire. En 2019, l'objectif a été de continuer à l'enrichir en intégrant de nouvelles données acquises (dynamique fluviale, qualité de l'eau, inondation...). Concernant la partie « Tableau de bord », le but a été également de mettre à jour les indicateurs dans les trois premiers tableaux de bords et de développer le quatrième tableau de bord consacré à la mise en œuvre du SAGE.



Principaux résultats :

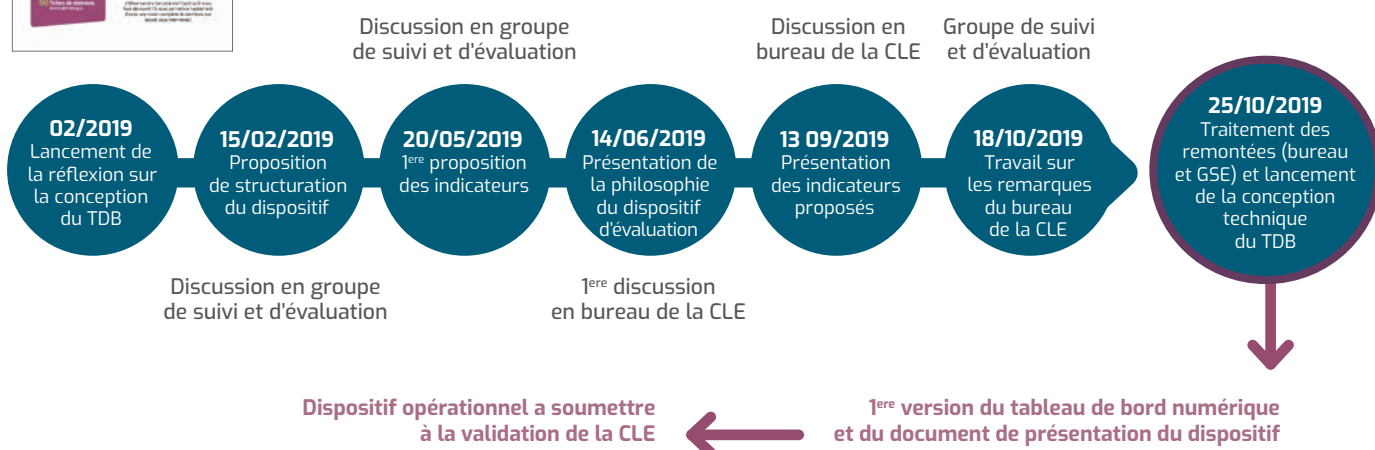
- Lancement de la réflexion sur la création du nouveau tableau de bord dédié au SAGE Garonne
- L'année 2019 a permis de réaliser la majeure partie des phases qui étaient prévues comme l'indique le schéma de concertation du tableau de bord ci-dessous. La fin d'année 2019 et le début 2020 ont été consacrés à la création technique du tableau de bord Numérique. L'année 2020 sera consacrée au renseignement du maximum d'indicateurs afin de faire de cette année, l'année 0 du suivi du SAGE.
- 7 réunions de concertation autour de la création du tableau de bord, dont 2 bureaux de la CLE.



Principaux résultats :

- Intégration de 6 nouvelles fiches expériences
- Création d'une couche interactive de consultation des retours d'expériences et des projets Garonne et mise en ligne en décembre 2019. Elle est consultable à cette adresse : www.smeag.ataraxie.fr dans le contexte appelé « Projet-Garonne ».

Tableau de bord du SAGE : avancement



L'EXPERTISE SE PARTAGE

LA COMMUNICATION

Pour faciliter l'action de ses collectivités membres et des acteurs de l'eau, le SMEAG intervient à l'échelle du fleuve. L'objectif essentiel du SMEAG est de partager les connaissances et les expériences, de les capitaliser, de faire connaître un certain nombre d'outils ou de projets à engager. Il développe des outils d'aide à la décision, de plateformes d'échanges et de mutualisation des connaissances. La communication au sens large est donc au cœur de ses missions.

RÉAJUSTER LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

En 2012, à la suite de l'élaboration de son plan stratégique, le SMEAG avait souhaité définir des axes de communication cohérents et efficaces en lien avec ce plan. Il avait alors fait le choix de passer par un prestataire pour la construction d'un plan de communication sur 5 ans, avec pour objectif d'une part d'améliorer sa légitimité, sa notoriété et sa visibilité, d'autre part de maîtriser ses coûts de communication avec une enveloppe annuelle constante. Le plan de communication a été validé en 2013.

Aujourd'hui, après sept années de mise en œuvre, il s'agit d'évaluer ce plan et d'en améliorer le contenu face aux enjeux de la communica-

tion digitale mais également à l'évolution des objectifs et des actions du SMEAG. Ainsi au regard du plan d'actions 2013-2018, la plupart des actions prévues ont été engagées. Globalement, les objectifs stratégiques et opérationnels en termes d'information et de communication sont atteints. Toutefois, plusieurs éléments de constat rendent cette réflexion nécessaire :

- > la volonté des élus des collectivités membres de s'impliquer davantage,
- > le rôle du SMEAG en tant qu'acteur relais,
- > le déficit de reconnaissance du rôle du SMEAG, que ce soit au niveau des élus ou des partenaires.

Ce diagnostic élaboré par la cellule communication, conditionne les futurs objectifs du SMEAG pour la période 2020-2021. Il offre une vue d'ensemble de toutes les actions menées durant cette période et permet d'en dresser une évaluation à la fois quantitative et qualitative.

Le document a été porté à connaissance des membres du Comité Syndical lors des séances plénières des 1^{er} octobre 2019 et 9 décembre 2019 qui auront à l'adopter en 2020 après prise en considération de leurs réflexions.

RENFORCER LA PRÉSENCE EN LIGNE

La communication digitale est devenue un axe primordial des campagnes de sensibilisation du SMEAG qui a fortement développé sa présence sur les réseaux sociaux ces derniers mois. S'inscrivant dans cette dynamique d'actualisation, l'année 2019 a été l'occasion pour le SMEAG de repenser sa présence web.

Refonte du site institutionnel (www.smeag.fr) : Le site institutionnel élaboré en 2013 ne répondant plus aux attentes du public en termes de graphisme, de modernité mais aussi d'intuitivité, il a été décidé de le retravailler. Pour cela le SMEAG a fait appel à un prestataire, Objectif Papillon.

Création de SMEAGaronne : Fort de l'expérience concluante du twitter événementiel « Agenda Garonne », le SMEAG a lancé son twitter institutionnel. Celui-ci permet le renforcement du lien entre le SMEAG et ses membres ou partenaires. Il est axé sur le tweet ou retweet d'informations à destination des professionnels.



+137 abonnés

1 748 visites de profil

31 100 impressions de tweets

68 mentions

CONSOLIDER LES OUTILS DE COMMUNICATION GÉNÉRALE

● Les « Chroniques de la Garonne » :

La publication de cette revue annuelle revient sur les grands moments de l'année 2018 dont le thème du dossier central aborde le SAGE Garonne et les zones humides. Retrouvez ce document dans les publications générales du SMEAG ! (www.smeag.fr/publications.html)

● Le Rapport d'activité 2018

● La Newsletter après chaque comité syndical

● **Le site institutionnel** : Le site smeag.fr est actualisé tout au long de l'année. De plus, des « focus » sont régulièrement publiés pour donner aux utilisateurs de l'information sur l'activité récente du SMEAG ou de ses partenaires.

● **Le site ressources** (www.lagaronne.com) : Ce site qui a pour vocation le partage de connaissances sur le fleuve Garonne, est régulièrement mis à jour par la cellule communication et les chargés de mission. Par ailleurs, il héberge notamment deux bases de données importantes : **la photothèque** dense de 25 000 photos que le SMEAG partage sur demande avec ses partenaires et **l'Observatoire Garonne**.

● **Parutions diverses** : Le SMEAG a notamment collaboré au guide « Le canal de Garonne, la Garonne et l'estuaire de la Gironde » édité par la communauté des voies d'eau Canalfriends.



SOUTENIR LA COMMUNICATION PAR MISSION

La cellule communication vient également soutenir les chargés de mission dans leurs actions particulières de communication. Cela se retrouve notamment dans le relationnel aux prestataires (contact, demande et validation de devis), gestion de leurs sites ou réseaux sociaux, ou encore, dans une logique de réduction des coûts : création graphique.

MOYENS HUMAINS EN INTERNE

La communication mobilise, 0,40 Equivalent Temps Plein (ETP) ainsi qu'une alternante en contrat d'apprentissage en Master « Communication et Territoires » (UT3).

MOYENS EXTERNES

Pour sa communication, le SMEAG fait appel aux prestataires titulaires de marchés à bons de commande (2018 – 2020) pour la réalisation des prestations suivantes : conception graphique, impression, routage, ainsi qu'à divers prestataires spécialisés (journalistes, pigistes, photographes, ...).

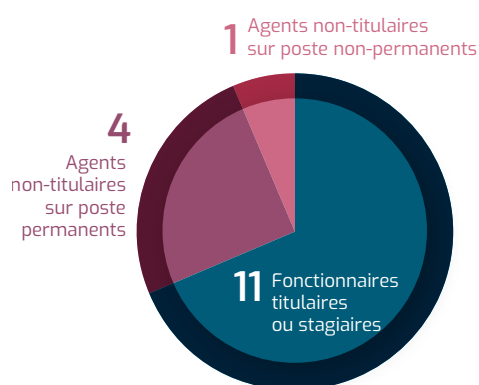
DES FEMMES ET DES HOMMES MOBILISÉ·E·S, LES RESSOURCES HUMAINES

La politique des Ressources Humaines répond à plusieurs enjeux qui sont source d'efficacité et de performance collective :

- maintenir un service de qualité tout en contenant la masse salariale,
- veiller à respecter une évolution de la masse salariale compatible avec les capacités financières de la collectivité,
- développer le bien-être au travail et améliorer les conditions de travail des agents.

CHIFFRES CLÉS

La structure comprend 16 agents au 31 décembre 2019 avec une parité femmes/hommes parfaite.



Répartition entre le pôle administratif et technique :



STRUCTURE DE L'EFFECTIF

Répartition

Catégorie	Pourcentage	Moyenne nationale
catégorie A	75 %	9,5 %
catégorie B	6,25 %	14,2 %
catégorie C	18,75 %	76,2 %

Évolution des carrières entre 2010 et 2019

Mobilité interne : 0

Avancement de grade : 3 (sur l'année 2017)

Promotion interne : 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 31/12/2018

Le temps partiel

Les 16 postes pourvus représentent 15,07 équivalents temps plein. Le 5 agents occupent un emploi permanent à temps partiel sur autorisation.

La formation

Les agents du SMEAG ont suivi 49 jours de formation en 2019.

● Agir pour la protection des agents

2 actions de formation à destination de l'ensemble de l'équipe ont été organisées dans la continuité de l'année 2018 :

- > Conduite sur route (1 j)
- > Formation incendie (0,5 j)

Agir pour l'accompagnement au changement et à la sécurité des données

- > Migration des données sur le cloud (2 j)
- > Nouvelle messagerie Outlook et Microsoft 365 et organisation SharePoint (1 j)

Agir pour augmenter son efficacité

- 1 action de formation à destination de l'équipe technique :
- > Développement de projet (sur 3 jours dont 1 jour en 2019)

Chaque agent a bénéficié au moins d'une formation au cours de l'année.

Moyenne du nombre de jours de formation par agent : 2,88 jours

Les absences

Elles se décomposent en :

- > Nombre moyen de jours d'arrêt par agent en maladie : **6 jours** (maladie ordinaire)
- > Accident de travail ou de service : **0 jours**
- > Concentration des absences :
Nombre des agents arrêtés au moins une fois dans l'année : **41,0 %**
- > Taux d'absentéisme "compressible" afin de connaître la part du temps de travail "perdu" en raison des absences dites "compressibles" : **0,91 %**

La plupart des absences sont liées à des maladies de courtes durées, inférieures à 4 jours.

TEMPS FORTS 2019

La qualité de vie au travail (QVT) regroupe toutes les actions qui relient l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents avec la performance de la collectivité. Outre les règles statutaires en matière de temps de travail qui s'imposent à la collectivité et qui s'appliquent à l'ensemble des agents, une attention particulière a été apportée au cadre de vie professionnel s'agissant tant des temps de travail que de l'aménagement des espaces de bureaux.

Mise en place des horaires variables

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail et dans la continuité de la mise en place du télétravail en 2018, il a été décidé de mettre en place les horaires variables et de proposer trois cycles de travail différents.

À ce titre le protocole d'accord des 35h a été profondément remanié. Le dispositif a été déployé au bénéfice de l'ensemble des agents.

Parallèlement, la comptabilisation du décompte du temps de travail quotidien a été mis en place au travers d'un logiciel de planning et de gestion de temps.

Adoption d'un règlement intérieur

L'adoption du règlement intérieur avant la fin de l'année 2019 est l'aboutissement d'un travail de dialogue social concernant les ressources humaines depuis trois ans :

évolutions statutaires, conditions de travail, congés, régime indemnitaire, formation, procédures réglementaires, horaires variables, ...

Les modalités d'application des dispositions du temps de travail dans le règlement intérieur rappellent et précisent les règles applicables aux pauses, les astreintes et permanence, les jours de congés exceptionnels, le temps partiel, le télétravail, les repos compensateurs, les jours fériés, les autorisations spéciales d'absence, le Compte Epargne Temps, la formation.

Location d'un espace de bureaux supplémentaires

L'acquisition d'espace de bureaux supplémentaires ne peut être que favorable à la communauté de travail et à l'organisation des services pour mener à bien les missions de la collectivité, favorisée par le bien-être et la cohésion des agents.

L'opportunité en 2019 d'une location de bureaux supplémentaires dans le même bâtiment que celui des locaux actuels a permis de satisfaire des demandes et besoins formulés par le personnel, les années précédentes, notamment :

- > Une salle de repos, de restauration équipée d'un coin cuisine et d'un point d'eau – salle de convivialité, espace détente ;
- > Une salle sécurisée dédiée à l'hébergement du système informatique après réalisation de travaux de reconfiguration des connexions informatiques et téléphoniques ;
- > Une salle pour l'organisation des réunions des organisations syndicales professionnelles ;
- > Une grande salle de réunion.

Dans les locaux actuels, le SMEAG a pu dégager des espaces supplémentaires de bureaux pour accueillir dans de bonnes conditions de nouveaux agents et des stagiaires.

PERSPECTIVES 2020

Une démarche initiée en 2019 d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) au SMEAG sera lancée en 2020 avec l'accompagnement du Centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Garonne.

Cette démarche s'intègre dans le cadre de l'agenda social mis en place depuis trois ans avec la reconnaissance au

travail et l'implication des agents dans l'exercice de leur mission.

Elle sera réalisée dans la continuité de la mise à jour du Document Unique et du plan d'actions de prévention intégrant les risques psychosociaux.

ADMINISTRATION DU SYNDICAT 2019 : ANNÉE D'ÉLECTION

La dernière élection du président a eu lieu lors de la séance plénière du 20 mai 2019. Mr Hervé GILLE, délégué du département de Gironde, avait été élu président du SMEAG avec l'unanimité des suffrages exprimés.

En application de l'article L0141-1 de la Loi Organique 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur, d'une part, et, d'autre part de l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Hervé GILLE, exerçant le mandat de sénateur de Gironde depuis le 28 août 2019, a présenté sa démission de la présidence du SMEAG en préfecture de Gironde.

Le Comité Syndical du SMEAG, conformément aux dispositions de l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a procédé à l'élection du nouveau président et a voté diverses délibérations rendues nécessaires :

- délégation de compétence du Comité Syndical au président
- élection des membres du Bureau
- délégation de compétence du Comité Syndical au Bureau
- désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur Jean-Michel FABRE, Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, a été élu président du SMEAG à l'unanimité des suffrages exprimés, le 1^{er} octobre 2019.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

L'année 2019 est marquée par la mise en œuvre de nouveaux moyens et de ressources informatiques suite aux résultats de l'audit SSI mené la même année. Sécurisation et protection des données, amélioration des débits internet, mise en place de connexions fiables et sécurisées pour mise en place du télétravail. Une optimisation des dépenses a également été recherchée et sera poursuivie en 2020 pour le réseau téléphonique notamment.

Grace à l'instauration d'office 365, l'outil SharePoint a été installé pour

favoriser le travail collaboratif en mode projet avec l'outil Teams et faciliter la gestion documentaire de l'ensemble des documents de travail du SMEAG à l'ensemble des agents et ce à distance.

De nouveaux locaux ont également été recherchés et loués à compter du 1^{er} août afin de répondre aux besoins de fonctionnement des services liés à l'augmentation des effectifs du fait de l'accroissement d'activité nécessaire notamment à la mise en œuvre du SAGE Vallée de la Garonne.

CHIFFRES CLÉS :

Délibérations

**85 délibérations
adoptées en 2019**
(53 en 2018, 73 en 2017
et 50 en 2016)

36 traitent des questions administratives, financières ou sont liées à la commande publique

19 relèvent des Ressources Humaines

30 sont liées aux actions portées par le SMEAG (dont 6 pour le SAGE et 15 pour le PGE).

Commande publique

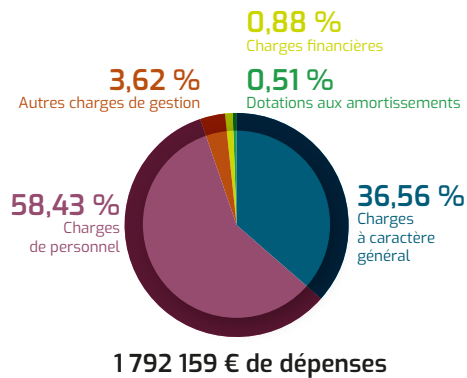
10 marchés de plus de 4 000 € HT ont été passés dont 5 ayant trait au PGE.

L'enquête publique du SAGE a, quant à elle, donné lieu à des engagements financiers importants (100.000 € HT).

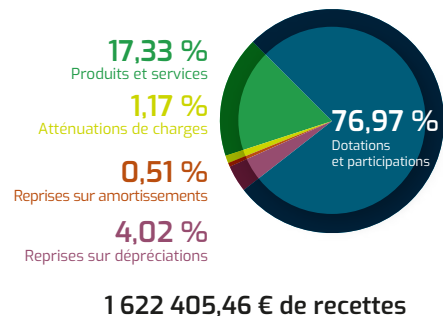
FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



L'exécution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à 84,4% des dépenses prévues incluant les rattachements.

Pour les chapitres « significatifs » les taux d'exécution sont les suivants :

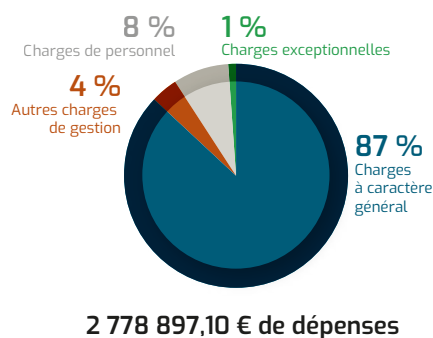
Charges à caractère général : 68,6%
Charges de personnel : 98,3%
Charges financières : 52,6%

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 169.755,07€ et le résultat de clôture est déficitaire de 23.745,44€.

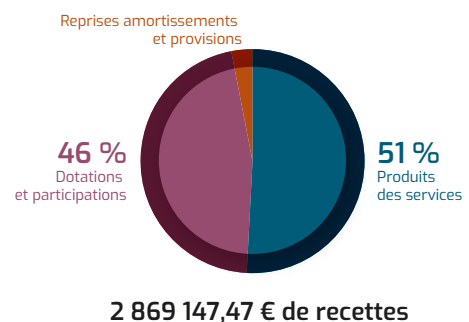
Le budget d'investissement est nettement plus modeste car les missions du SMEAG portent en effet essentiellement sur des actions n'appelant pas de dépenses de cet ordre. Il est de 25.421,67€ en dépenses et 34.311,74€ en recettes.

BUDGET ANNEXE GESTION D'ETIAGE

DÉPENSES D'EXPLOITATION



RECETTES D'EXPLOITATION



L'ensemble des rattachements en dépenses et en recettes ont été pris en compte.

Les dépenses retenues pour le déstockage EDF de la campagne 2019 s'élèvent à 1.416.414,00€ (à titre de comparaison le montant de 2018 s'élevait à 3.556,00€). Les rattachements en recettes sont également importants, en toute logique, et s'élèvent à 1.016.854,00€.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 106.689,37€ et le résultat de clôture de 1.815.538,48€, des ressources mobilisables pour porter notamment les projets du PGE.

Pour ce budget également la section d'investissement n'a pas de valeur significative : le niveau des réalisations en dépenses est de 33.467,00€.

SOUTIEN D'ÉTIAGE

Bernard LEROY,
Chargé de mission gestion
quantitative :
bernard.leroy@smeag.fr

SAGE

Vincent CADORET,
Chef de projet SAGE :
vincent.cadoret@smeag.fr

Daniel ROCHE,
Chargé de mission Eau-
Aménagement-Urbanisme :
daniel.roche@smeag.fr

Maxime TREBUCHON,
Chargé de mission SAGE « Charte
Garonne et confluences » :
maxime.trebuchon@smeag.fr

Mathieu BEAUJARD,
Chargé de mission Natura 2000 &
Zones Humides :
mathieu.beaujard@smeag.fr

Claire BOSCUS,
Chargée de mission Natura 2000 &
Zones Humides :
claire.boscus@smeag.fr

N2000 NOUVELLE-AQUITAINE

Mathieu BEAUJARD,
Chargé de mission Natura 2000 &
Zones Humides :
mathieu.beaujard@smeag.fr

Claire BOSCUS,
Chargée de mission Natura 2000 &
Zones Humides :
claire.boscus@smeag.fr

N2000 OCCITANIE

Paul SIMON,
Chargé de mission Natura 2000 :
paul.simon@smeag.fr

PLAN GARONNE

Ambre GIROU,
Chargée de mission paysages et
territoires :
ambre.girou@smeag.fr

PAPI

Claire KERVIEL,
Chargée de mission « planification
crues - inondations » :
claire.kerviel@smeag.fr

POISSONS MIGRATEURS

Aline CHAUMEL,
Chargée de mission poissons
migrateurs :
aline.chaumel@smeag.fr

OBSERVATOIRE

Loïc GUYOT,
Responsable SIG :
loic.guyot@smeag.fr

COMMUNICATION

Marianne GINESTA,
Chargée de communication et RH :
marianne.Ginesta@smeag.fr

Sarah VACCHER,
Apprentie communication :
sarah.vaccher@smeag.fr

RH

Marianne GINESTA,
Chargée de communication et RH :
marianne.Ginesta@smeag.fr

ADMINISTRATIF/ FINANCES

Sophie FAIVRE,
Responsable administrative et
financière :
sophie.faivre@smeag.fr

Jean-Michel CARDON,
Directeur Général des Services :
jean-michel.cardon@smeag.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



UNION EUROPÉENNE

Structure porteuse :



www.smeag.fr

Avec la contribution des acteurs du territoire dont les porteurs de projets et les cellules d'assistance technique à l'entretien des rivières et des zones humides

Pour plus d'information et suivre l'actualité du SAGE,
rendez-vous sur www.sage-garonne.fr
et aussi sur www.observatoire-garonne.fr
ou www.lagaronne.com